

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

FA  
DA

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	385		
Matériel de transport	84 760		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 277		618
<b>TOTAL</b>	<b>89 037</b>		<b>618</b>
Prêts, autres immobilisations financières	1 651		
<b>TOTAL</b>	<b>1 651</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>91 072</b>		<b>618</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			385	385
Matériel de transport		19 900	64 860	64 860
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 895	4 895
<b>TOTAL</b>		<b>19 900</b>	<b>69 755</b>	<b>69 755</b>
Prêts, autres immobilisations financières			1 651	1 651
<b>TOTAL</b>			<b>1 651</b>	<b>1 651</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>19 900</b>	<b>71 791</b>	<b>71 791</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	385			385
Matériel de transport	50 297	9 962	12 270	47 989
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 448	1 622		3 070
<b>TOTAL</b>	<b>51 745</b>	<b>11 584</b>	<b>12 270</b>	<b>51 059</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>52 130</b>	<b>11 584</b>	<b>12 270</b>	<b>51 444</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	9 962				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 622				
<b>TOTAL</b>	<b>11 584</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 584</b>				

*Handwritten marks:*  
A blue scribble and the letters "DK" in blue ink.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	85.7143	350			350

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

*Handwritten signatures and initials in blue ink.*

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

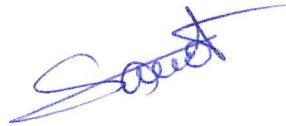
**Rémunération des dirigeants**

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	63 463
Total	63 463

Rémunération annuelle brute d'Isabelle AUBERT, Présidente sur l'exercice écoulé.

Le 20/06/2023  
Présidente AUBERT Isabelle



Désignation de l'entreprise		SAS MANUTENTION REPARATION ACHEMINEMENT			Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		175 IMPASSE DE LA GARRIGUE 1			13340 ROGNAC			
Numéro SIRET *		4 2 5 1 3 6 6 8 6 0 0 0 3 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>		<b>Amortissements - Provisions</b>		<b>Net</b>		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	385	016	385			
	Immobilisations corporelles *	028	69 755	030	51 059	18 696	37 292	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 651	042		1 651	1 651	
	<b>Total I (5)</b>	044	71 791	048	51 444	20 346	38 942	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2)	068	155 493	070		155 493	154 153
Clients et comptes rattachés*								
Autres * (3)		072	7 321	074		7 321	32 382	
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084	125 548	086		125 548	80 541	
Charges constatées d'avance *		092		094				
<b>Total II</b>		096	288 362	098		288 362	267 076	
<b>Total général (I+II)</b>	110	360 153	112	51 444	308 708	306 018		
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>		<b>Exercice N-1 NET</b>		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			30 000		30 000	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			3 000		3 000	
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134			72 497		49 102	
	Résultat de l'exercice	136			32 902		23 395	
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	<b>Total I</b>	142			138 399		105 497	
Provisions pour risques et charges	154							
<b>Total II</b>	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			33 716		46 495	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			38 520		35 165	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169	29 700	172	98 074		118 861	
	Produits constatés d'avance	174						
<b>Total III</b>	176			170 309		200 521		
<b>Total général (I + II + III)</b>	180			308 708		306 018		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	618		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	13 300		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**MANUTENTION REPARATION ACHEMINEMENT**

\*\*\*

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

au capital de 30 000 euros

175 Impasse de la Garrigue, 1 Les Brets, 13340 Rognac

425 136 686 RCS SALON-DE-PROVENCE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 20 JUN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt juin,  
A vingt heures,

Les associés de la société MANUTENTION REPARATION ACHEMINEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 175 Impasse de la Garrigue, 1 Les Brets 13340 Rognac, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Madame Isabelle AUBERT, propriétaire de 175 actions en pleine propriété

Monsieur Michel AUBERT, propriétaire de 175 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'Assemblée est présidée par Madame Isabelle en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion de la Présidente
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial sur les conventions.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **❖ PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

#### **❖ DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2022** s'élevant à **32 901,51** euros de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>32 901,51 euros</b>
- <b>Au compte « Report à nouveau »</b>	<b>32 901,51 euros</b>
<b>S'élevant ainsi à 105 398,82 euros.</b>	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### ❖ TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### ❖ QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à la Présidente, qui s'est élevée à un montant brut de 63 463,27 euros.

L'Assemblée Générale décide que la Présidente aura droit pour l'exercice en cours sur présentation de justificatifs au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### ❖ CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au Directeur Général, qui s'est élevée à un montant brut de 7 674,60 euros.

L'Assemblée Générale décide que le Directeur Général aura droit pour l'exercice en cours sur présentation de justificatifs au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### ❖ SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Madame Isabelle AUBERT  
La Présidente

IA